

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE557

présenté par  
M. Blein, rapporteur

-----

### ARTICLE 14

À la première phrase de l'alinéa 31, substituer aux mots :

« ce montant »,

les mots :

« au montant mentionné au deuxième alinéa du présent article. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de précision.